

L'École Supérieure d'Art de Lorraine est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) constitué d'un pôle arts plastiques à Metz et à Epinal et d'un **pôle musique et danse sur Metz**. Elle accueille environ 300 étudiants et compte un effectif de 64 personnes sur emplois permanents et de nombreux intervenants occasionnels. L'établissement est habilité par le Ministère de la Culture à dispenser des enseignements supérieurs inscrits dans le système LMD.

L'ESAL développe une formation en favorisant les liens et échanges avec les acteurs économiques et culturels du territoire transfrontalier.

L'école est habilitée à préparer et délivrer les diplômes nationaux d'enseignement supérieur, elle offre, sur le territoire Lorrain :

- Arts Plastiques :
 - o Diplôme national d'Art (DNA) en trois ans, habilité au grade de Licence
 - Option Art
 - Option Communication
 - Option Design d'expression,
 - o Diplôme National supérieur d'expression Plastique (DNSEP) en cinq ans, habilité au grade de Master
 - Option Art
 - Option Communication

- **Musique et danse :**

L'établissement est habilité à former et à délivrer le DE musique dans toutes les disciplines exceptées les musiques traditionnelles.

Il est également habilité à dispenser la formation DE Danse. Le DE Danse est délivré par le ministère de la Culture.

- o **Diplôme d'Etat (DE)**
 - **Musique**
 - **Danse**

Il propose des doubles diplômes en partenariat avec l'Université.

Le site de l'ESAL est consultable ici : <http://www.esalorraine.fr/>

Mission

Sous la responsabilité de la Directrice du Pôle musique et danse, le Responsable des études musique garantit la qualité de l'offre de formation proposée, sa bonne organisation et coordination.

Force de proposition pour le projet du PMD, sa mission pivot entre l'équipe pédagogique et l'équipe administrative lui confère une position de référent auprès des étudiants, des intervenants et partenaires pour tout ce qui relève des parcours de formation « musique ». A ce titre, il est responsable de la diffusion des informations ascendantes et descendantes en veillant à la fluidité de leur communication et appropriation.

1. Mettre en œuvre et développer les formations musique dans le respect des textes-cadres et des exigences de l'enseignement supérieur.
2. Assurer le suivi et l'accompagnement pédagogique des étudiants en formation DE, des stagiaires de la formation continue et candidats à la VAE.
3. Conseiller et encadrer de manière opérationnelle l'équipe pédagogique (120 intervenants).
4. Evaluer certaines épreuves et projets musicaux et pédagogiques des étudiants.
5. Elaborer et gérer les plannings des formations.
6. Piloter des commissions de concertation et certains projets phares du PMD.
7. Participer aux partenariats et mises en réseau pédagogiques.
8. Valoriser les formations proposées et favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.
9. Assurer des heures d'enseignement (ces heures ne pourront excéder 20% du temps plein)

Compétences liées au poste

- connaissance des textes réglementaires relatifs au DE, aux statuts et métiers visés par le diplôme,
- connaissance des enjeux de l'enseignement supérieur musical et des collectivités territoriales,
- sens développé de l'organisation, du travail en équipe et de la concertation,
- bonnes aptitudes communicationnelles (orales et écrites),
- force de proposition, proactive et réactive,
- sens du service public et des responsabilités,
- maîtrise des outils informatiques.

Profil recherché-----

- Etudes supérieures musicales et universitaires (CA, DE, DNSPM, Bachelor ou Master d'interprète et/ou équivalent)
- Expérience significative en enseignement musical et/ou dans son organisation (PEA, ATEA, conseiller aux études ou équivalent)
- Parcours artistique professionnel

Emploi : Catégorie A (filière administrative : attaché)

Poste basé à Metz à pourvoir dès que possible

Temps de travail annualisé : Temps plein - 1607h/an comprenant des heures d'enseignement selon les profils des candidats et les besoins du PMD qui ne pourront excéder 20% du temps plein.

Pour les heures d'enseignement seront appliquées le multiplicateur suivant : 1 heure d'enseignement = 2,8 heures administratives (calcul réalisé sur la base d'un temps plein face à face pédagogique de 560 heures/an, soit 16h x 35 semaines).

Calendrier de recrutement-----

14/01/2019 : date limite de réception des candidatures

Candidature, lettre de motivation et CV, à envoyer à : **candidat.resp.etudes.musique@esalorraine.fr**

15/01/2019: pré-sélection

29/01/ 2019 : audition des candidats retenus

01/03/2019 : prise de fonction